

Présents : Irène Badin, Serge Biessy, Patrick Benoiton, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sébastien Terrier, Bruno Toneghin.

Excusés :

- Sylvie Teixeira pouvoirs Jean-Charles Gallet
- Jean-Pierre Lovet arrivé en fin de séance à 21h30

Secrétaire de séance : Irène Badin

Présentation du dispositif « prévention et participation citoyenne » par le Lieutenant Dominique Lecuyer – Gendarmerie de La Tour du PIN

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté d'intégrer le dispositif le 6 avril 2016. Il donne la parole au lieutenant Lecuyer qui présente le dispositif « Participation citoyenne ».

Ce dispositif a été impulsé par le groupement de gendarmerie de l'Isère. Il existe au niveau national depuis 2011. Toutefois, il n'y a encore aucune expérience sur le secteur du Nord-Isère.

Le lieutenant Lecuyer explique qu'il conviendra d'identifier les principaux lieux d'action des incivilités afin de définir le périmètre de surveillance.

Monsieur le Maire précise que la commune est en train de travailler à la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection. Le lieutenant Lecuyer explique que ce type de dispositif permet de pouvoir faire avancer les enquêtes et de pouvoir procéder aux interpellations, car les caméras permettent une meilleure identification des contrevenants. Il est intéressant selon lui de bien positionner les angles de vue des caméras afin de pouvoir visualiser les véhicules (plaque d'immatriculation).

Il convient de trouver des citoyens, habitants prêt à s'investir pour prévenir la gendarmerie en cas d'incivilités ou de doute, pour une meilleure réactivité des forces de l'ordre. Selon la gendarmerie, il serait préférable que les adjoints ne soient pas référents de quartier.

En cas d'urgence, il est préférable d'appeler le 17 qui permet de faire intervenir la patrouille la plus proche du problème signalé.

Une réunion publique pourrait être organisée à l'automne avec le CISPD.

Le lieutenant Lecuyer propose à l'assemblée de lui poser des questions :

- Mme Evelyne Martinon demande s'il y a une procédure simplifiée pour les signalements. Réponse apportée : il y a une différence entre un signalement et une audition en gendarmerie dans le cadre d'une procédure diligentée par la brigade qui nécessite un formalisme qui peut paraître lourd mais extrêmement important pour éviter tout vice de forme. Pour un signalement un simple appel téléphonique en donnant son identité est suffisant.

Question de M. Sébastien Terrier : retour sur expérience d'autres communes ayant intégré le dispositif. Le Lieutenant n'a pas encore de commune ayant signé une convention, la commune de Saint Clair de la Tour y réféléchis actuellement. Le dispositif s'apparente à l'opération « voisins vigilants » qui fonctionne très bien, avec un objectif de diminution de la délinquance (cas de Voiron).

Monsieur le Maire remercie le lieutenant Lecuyer pour son intervention et lui propose de présenter succinctement la brigade de la Tour du Pin et l'activité des gendarmes aux membres du conseil. L'effectif théorique de la brigade est de 22 gendarmes, actuellement 20 postes sont pourvus dont 5 OPJ. La brigade intervient sur un territoire de 14 communes, soit une population de plus de 30 000 habitants.

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et des arrêtés délivrés :

- 1 déclaration préalable
- 3 permis de construire plus une autorisation de travaux pour la mairie dans le cadre des établissements recevant du public (ERP)
- 3 certificats d'urbanisme opérationnels

Nouveaux points

1- Transactions foncières

Acquisition terrains zone Giroud

Monsieur le Maire rappelle que la commune par courrier en date du 10 mai 2016 a fait une proposition d'acquisition des terrains à proximité de la zone Giroud au prix de 9 000 € pour la rive gauche et de 1 000 € pour la rive droite.

Le conseil communautaire est d'accord pour céder la rive gauche au prix de 10 000 €, mais le prix fixé pour la rive droite est de 8 000 € .

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACQUÉRIR les parcelles de la rive gauche de l'Hien, cadastré section AH parcelle 52, 53, 56, 66 73 259, 474 et 587 d'une superficie totale de 39 900 m² au prix de 10 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Acquisition terrain M. Jean CATTIN : parcelle AK 165

Monsieur le Maire explique que Monsieur Jean CATTIN souhaiterait que la parcelle AK 165 située à l'arrière de la chapelle Saint Roch, soit divisée afin d'envisager la cession de 300 m² à la commune.

Il est proposé d'acquérir 300 m² au prix de 200 €.

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACQUÉRIR 300 m² à détacher de la parcelle AK 165 au prix de 200 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité,

Approbation du déclassement de la parcelle cadastrée AL 385

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

- par délibération en date du 7 décembre 2009, il a été décidé de lancer une enquête publique sur le projet de déclassement de l'impasse de la parcelle AL 385 en vue de sa cession à Mme Plâtre, riveraine et seule utilisatrice avec sa famille.
- par arrêté n° ARR3112098001 il a été prescrit une enquête publique du 15 au 29 janvier 2010.

Monsieur la Maire précise que le commissaire enquêteur, M. Marcel Durand a rendu son rapport et ses conclusions à l'issue de cette enquête. Il a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER le déclassement de la parcelle AL 385 et leur rétrocession.

DIT que ces cessions auront lieu à l'euro symbolique.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité,

2- Syndicat des collèges du secteur de la tour : dissolution

Vu les articles L.5212-33 et L.5212-25-1 du CGCT.

Vu la décision du conseil départemental de l'Isère en date du 29 janvier 2016 d'acquérir à titre gratuit la parcelle d'assiette foncière du plateau sportif et du gymnase (parcelle 1471) contiguë au collège Le Calloud à La Tour du Pin en complément de la parcelle de l'assiette du collège dans le cadre de sa compétence d'enseignement secondaire.

Vu la délibération du conseil syndical du syndicat des collèges en date du 24 février 2016 actant le transfert des biens immobiliers au conseil départemental à la date du 1er juillet 2016.

Vu la délibération du conseil syndical du syndicat des collèges en date du 11 mai 2016 établissant les modalités de liquidation du syndicat.

Considérant le remboursement anticipé des emprunts contractés par le syndicat par chacune des communes membres du syndicat selon la délibération du conseil syndical en date du 24 février 2016 .

Vu la délibération du conseil syndical du 11 mai 2016 actant la suppression du poste de M. CARRET Raphaël, agent titulaire, suite à l'avis favorable prononcé par le CTP du Centre de gestion de l'Isère en date du 20 avril 2016 ; et définissant la répartition de la charge salariale de l'agent titulaire dont le poste est supprimé à chacune des communes membres du syndicat.

Vu la délibération du conseil syndical du 11 mai 2016 de confier à la commune de MONTAGNIEU les archives du syndicat.

Afin que la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges puisse être effective au 1^{er} novembre 2016.

Il est proposé au conseil Municipal.

- **D'ACCEPTER** Le transfert en pleine propriété au conseil départemental de l'Isère, des biens immobiliers du gymnase et du plateau sportif appartenant au Syndicat Intercommunal des collèges à la date du 1er juillet 2016.
- **D'ACCEPTER** Les modalités de répartition de l'actif, du solde de trésorerie et des résultats entre les communes membres.
- **DE SUPPRIMER** le poste de M. CARRET Raphaël et de supporter sa charge salariale comme indiqué dans la délibération du 11 mai 2016.
- **DE CONFIER** à la commune de MONTAGNIEU les archives du syndicat.

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

3- Syndicat intercommunal soutien à domicile aux personnes âgées de l'agglomération turripinoise : changement d'adresse du siège

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le syndicat intercommunal « Soutien à domicile aux personnes âgées de l'agglomération Turripinoise ». Lors de la réunion syndicale du 14 mars 2016, et en raison de la convention dénoncée entre l'ADPA de Bourgoin-Jallieu et le SIVU, il a été voté le changement d'adresse du siège.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, les bureaux du SIVU ont été transférés à l'adresse suivante :

SIVU - Hôtel de ville

6 rue de l'Hôtel de ville - CS 50047

38 352 LA TOUR DU PIN CEDEX

Il rappelle que le syndicat est constitué de 4 communes membres : Cessieu, La Tour du Pin, St Clair de la Tour et Saint Victor de Cessieu.

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACCEPTER le changement d'adresse du SIVU « Soutien à domicile aux personnes âgées de l'agglomération Turripinoise », domicilié à la mairie de La Tour du Pin : 6 rue de l'Hôtel de ville - CS 50047 - 38 352 La Tour du Pin Cedex.

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité,

4- Chemin du Canal : installation de conteneurs enterrés

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du quartier Cartallier / Papèterie, il a été décidé de procéder à l'installation de colonnes enterrées à proximité de la maison de santé et des 12 logements pour la collecte des déchets.

Monsieur le Maire précise que les colonnes ont une capacité de 4 000 litres (l'équivalent de 6 bacs de 660 litres environ). Les colonnes pour la collecte du verre sont insonorisées. La borne d'introduction pour les ordures ménagères résiduelles est équipée, sur le devant, d'une poignée et d'une pédale permettant l'ouverture du tambour.

Les services du Syndicat mixte Nord Dauphiné ont donc procédé à la pose :

- d'un conteneur enterré pour les ordures ménagères au prix de 5 439 €, subventionné par le SMND à hauteur de 3 000 €, soit un coût résiduel de 2 439 €
- d'un conteneur enterré pour les emballages et papiers : à la charge du SMND
- d'un conteneur enterré pour le verre : à la charge du SMND

Il est proposé au conseil municipal,

DE SOLLICITER le remboursement de la fourniture et la pose des conteneurs enterrés pour la maison de santé et les 12 logements, déduction faite de la subvention versée par le SMND.

DE FIXER le montant dû par la SEMCODA pour le remboursement des frais résiduels à 2 439 €.

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité ,

5- Mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son projet de reconversion professionnelle, Mme Laurence Gallois va effectuer le remplacement d'un agent en congés maternité au sein de la commune de Chabons du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire explique que la commission administrative paritaire va être consultée pour avis et qu'une convention de mise à disposition sera signée avec la commune d'accueil pour fixer les modalités de cette mise à disposition. La commune de Chabons remboursera à la commune de Saint Victor de Cessieu, l'intégralité des frais de personnel pour la période mentionnée.

6- Emprunt à taux zéro caisse des dépôts

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de mise en conformité de la mairie, la mairie peut prétendre à l'octroi d'un prêt à taux zéro pour la partie rénovation.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prêt établi le 8 juin 2013 par la caisse des dépôts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 266 595 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : 0 %
- Périodicité annuelle

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACCEPTER l'offre de prêt à taux zéro d'un montant de 266 595 €

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité,

7- Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique propose de prendre une décision modificative afin de faire apparaitre le prêt à taux zéro qui sera conclu avec la caisse des dépôts d'un montant de 2669 595 €.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Imputation	Augmentation de crédit
23	DI 2313 – Construction en cours	+ 266 595 €
Total dépenses investissement		+ 266 595 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Imputation	Augmentation de crédit
16	RI 1641 – Emprunt	+ 266 595 €
Total recettes investissement		+ 266 595 €

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité,

8- Dotation parlementaire : accessibilité mairie Mobilier, sonorisation et vidéoprojecteur

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'accessibilité de la mairie, il est possible de solliciter une dotation parlementaire pour financer l'aménagement en mobilier de la salle des mariages et de conseil ainsi que la salle de réunion.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses seront payées en section d'investissement au chapitre 21 « Immobilisation corporelles »

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide pour l'acquisition du mobilier :

- Vidéoprojecteurs : 1 200 € HT
- Sonorisation : 1 000 € HT
- Tables : 3 000 € HT
- Chaises : 1 500 € HT

Soit une dépense totale de 6 700 € HT

Après discussion, le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité le projet présenté ;

DEMANDE l'engagement de la dotation parlementaire ;

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention : 0

Pour : 18 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Borne IRVE : Emplacement borne IRVE nécessite une modification des branchements

Aménagement Papèterie / Cartallier : les nouvelles plaques de rue ont été commandées auprès des services de la Vallée de l'Hien

Les emplois devraient être faits le plus rapidement

Passerelle sur l'Hien : dossier loi sur l'eau en cours d'instruction par les services de la DDT

Batiparme des propositions techniques et chiffrées sur les 2 alternatives pour l'aménagement vont être faites par le bureau d'étude SED.

Chemin de Cartallier : la réception des caniveaux, passage des papèteries et chemin de Cartallier, en accord avec le service voirie de la CC Vallons de la Tour est bloquée par la municipalité à cause du problème sur la résine. La réception des travaux est en attente d'une solution technique à cette malfaçon.

Transports scolaires : réunion avec les services du département le 20 juin.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Mairie

Suite au diagnostic réalisé, Serge Biessy précise qu'aucune trace de plomb et amiante n'a été trouvée. Réalisations de 15 prélèvements.

Ecole

- Les stores ont été posés.
- Des devis pour l'habillage des fenêtres de l'école de fille ont été demandés.
- Réparation des bureaux : en attente des devis de la réparation des plateaux abimés afin de voir s'il plus opportun de procéder aux réparations ou d'opter pour l'achat de nouveaux bureaux.
- À l'étude installation d'un nouveau Tableau blanc interactif en maternelle.
- Eglise : échafaudage posé cette semaine pour refaire les joints. Les services techniques utiliseront l'échafaudage de l'entreprise pour changer les vitres cassées protégeant les vitraux.
- Réunion commission le 16 juin à 17h00 pour discuter du parking de la maison pour tous.

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement,

Elle dresse le bilan du repas des aînés du 4 juin 2016 : 111 personnes étaient présentes sur les 229 personnes de plus de 70 ans invitées par le CCAS. Le repas a été apprécié ainsi que l'animation faite par l'association danse de l'Hien.

Martine Gauthier remercie les membres de l'association « club de l'amitié » pour la réalisation des menus.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications,

Relecture de l'ensemble du bulletin par la commission. Le document a été remis au prestataire Ligne Ovale.

Le format sera réduit de 1,5 cm pour rentrer dans toutes les boîtes aux lettres.

Le site internet sera remis à jour intégralement à la rentrée scolaire par la commission.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations,

Médiévales : J-9

Besoin d'un bénévole pour un créneau de permanence de 13 à 15 h pour le parking WC chimiques de chantier ont été proposés par des partenaires, à titre gratuit.

Monsieur le Maire remercie l'association Moulinstock qui propose de prêter le matériel nécessaire à cette manifestation.

5 classes de l'école participeront à la déambulation le samedi 18 juin à 16h00.

Participation des élus pour la tenue du point information de la médiévale demandée par Patrick Benoiton.

Questions diverses

Chemin de Cartallier : M. François fait remarquer qu'il y a selon lui un problème de cohabitation avec les vélos dans la descente.

Question relative à la signalisation des voies, Monsieur le Maire répond que les modifications et création de voies ont bien été signalées aux principaux services qui gèrent les services GPS.

Mme Evelyne Martinon :

- Demande pourquoi il n'a pas été prévu un accès différent pour la propriété de M. Bealem. Monsieur le maire répond que le service voirie du département a refusé la création d'un nouvel accès sur la Route de la Tour du Pin à ce niveau.
- Demande à quel moment la commune a prévu de rendre l'extérieur du bâtiment de la poste accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Remercie pour l'envoi du projet de séance avant la réunion, il est appréciable de le recevoir avant la réunion, afin d'en prendre connaissance.

Fin de séance à 21h45